

*Administration financière—Loi*

Lorsqu'une société de la Couronne est rentable, c'est le contribuable bien sûr qui en profite. Les députés de l'opposition officielle et du gouvernement libéral prétendent être des hommes d'affaires avertis qui utilisent de bonnes pratiques commerciales. Pourquoi veulent-ils alors vendre des sociétés qui sont rentables? Pourquoi ne pas privatiser les sociétés qui perdent de l'argent et épargner ainsi aux contribuables des dépenses? Dans ma province, depuis deux ans, nous entendons les mêmes clameurs qu'ici. Dans les pages financières des journaux la question de la privatisation des sociétés de la Couronne soulève un tollé général. Le fait est, monsieur le Président, que dans une économie industrielle moderne, que ce soit celle du Canada ou d'un très grand nombre d'autres pays, il ne peut y avoir que trois sortes d'entreprises: l'entreprise publique, la coopérative ou l'entreprise privée. C'est ce qu'on appelle une économie mixte. Ce qui est embêtant, dans le cas des sociétés de la Couronne dirigée par les gouvernements libéraux et conservateurs, c'est qu'elles créent plutôt une économie confuse.

Les gouvernements nationaux ne créent pas des sociétés de la Couronne parce qu'ils ont foi en ces dernières mais plutôt pour renflouer des sociétés privées en faillite et pour éviter à des investisseurs généralement bien nantis de perdre des centaines de millions de dollars ou encore pour répondre à un besoin public au niveau local, régional ou national que le secteur privé ne veut pas satisfaire. Dans ce dernier cas, le gouvernement au pouvoir n'a d'autre solution que de créer une société de la Couronne. En soi, une société de la Couronne ce n'est ni bon ni mauvais.

Les députés de tous les partis sont d'accord pour trouver que les sociétés d'État devraient être tenues de rendre des comptes. La question est de savoir comment. J'ai lieu d'être fier de ce qu'a fait le gouvernement de ma province. Peu après l'arrivée au pouvoir de Tommy Douglas dans les années 40, un comité législatif des sociétés de la Couronne a été créé. Une loi a prévu que les rapports annuels des sociétés provinciales étatisées seraient automatiquement présentés à ce comité. Je ne pense pas que cela serait réalisable au Parlement fédéral, parce qu'il y a beaucoup plus de sociétés de la Couronne fédérales que de sociétés de la Couronne provinciales dans une province quelconque.

A lui seul, un unique comité parlementaire ne pourrait étudier tous les rapports annuels et s'assurer que toutes les sociétés d'État rendent des comptes. Il semble donc logique que, légalement, les rapports annuels de chaque société soient renvoyés au comité parlementaire permanent compétent. Ce serait un bon début. Le système existe déjà pour plusieurs sociétés étatisées. Une des rares fois, peut-être l'unique fois où l'ex-ministre des Transports M. Lang a accepté un amendement à moi, c'est lorsque j'ai proposé que le rapport annuel d'Air Canada soit obligatoirement renvoyé au comité permanent des transports. Cette obligation est maintenant stipulée dans la loi, et vaut également pour les Chemins de fer nationaux du Canada. Elle devrait s'appliquer à toutes les sociétés d'État.

Il faut faire mieux en fait d'imputabilité. Tout d'abord, chaque comité permanent devrait avoir le personnel nécessaire:

comptables, chercheurs, actuaire et tout ce qu'il faudra, pour que chaque membre du comité, à quelque parti qu'il appartienne, soit muni de questions à poser et de renseignements de source indépendante. C'est absolument nécessaire si nous voulons que les membres d'un comité soient en mesure de faire leur travail, en présentant les questions qui s'imposent et en exigeant les réponses appropriées.

En second lieu, lorsque le rapport annuel d'une société d'État arrive au comité permanent, il faudrait non seulement que les séances soient publiques, mais encore que le public ait la faculté de comparaître, d'exprimer ses sujets de préoccupations et ses doléances et de poser ses questions. Sans vouloir parler à contretemps, je dirai que c'est peut-être sur le point de se faire. Il se pourrait fort bien que dans une semaine ou deux, le comité des transports décide d'entendre un ou deux témoins ne parlant pas pour le compte de VIA Rail, lorsqu'il étudiera le rapport annuel de cette dernière. Et pourquoi pas? Pourquoi ne pas laisser témoigner groupes et particuliers? Il me semble qu'un comité chargé de faire rapport tous les ans sur une société de la Couronne devrait pouvoir faire les recommandations qu'il veut même si elles sont contraires à la politique que pratique le gouvernement. Celui-ci reste toujours libre de les accepter ou de les rejeter. Je sais bien que le gouvernement doit avoir le dernier mot. Je suis tout à fait d'accord tant qu'on donnera individuellement une certaine indépendance aux membres du comité permanent, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition officielle.

● (1630)

Il me semble aussi qu'il y aura des entreprises en coparticipation—et il devrait certes y en avoir à l'occasion. Des sociétés mixtes. A vrai dire, j'aimerais bien, par exemple, que Petro-Canada, les coopératives fédérées, les coopératives unies de l'Ontario et une ou deux sociétés privées se lancent dans des entreprises en coparticipation.

Je crois que c'est mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui a dit que les renseignements concernant les activités des entreprises en coparticipation étaient confidentiels ou privés. Je veux bien que les audiences concernant les entreprises en coparticipation entre le secteur privé et les coopératives aient lieu à huis clos. Le comité ferait part de leurs recommandations au gouvernement sous le sceau du secret. Mais pour ce qui est des comptes à rendre sur le plan général, comme les sociétés de la Couronne doivent respecter les modalités de la politique générale établie par le gouvernement de l'heure et que le conseil d'administration doit prendre des mesures qui n'outrepassent pas ce cadre général, les dirigeants de ces sociétés ont donc le devoir de s'assurer que leurs activités sont conformes à la politique du gouvernement. Sinon, ce sont eux et le gouvernement qui devront en rendre compte. S'il s'agit d'erreurs dans le fonctionnement quotidien—la gestion quotidienne, hebdomadaire, mensuelle de la société—alors ce sont eux les responsables. Ils devraient en rendre compte à un comité de la Chambre.